

CONFERENCE ISLAMIQUE

"Le mariage et la vie conjugale"

A l'occasion de la nuit du destin, le Cercle d'études, de recherches et de formation islamique (CERFI) en collaboration avec l'Association des élèves et étudiants musulmans du Burkina (AEEMB) a organisé dans la nuit du vendredi dernier à la Maison des Jeunes et de la culture de Ouagadougou, une conférence et une séance de prières. La conférence qui portait sur "Foi et famille" était divisée en trois parties et animées respectivement par Mabourlaye Nombé, Alloune Diouf et Tiégo Tiémoré. Nous nous intéressons ici à la deuxième partie portant sur "le mariage et la vie conjugale".

M. Alioune Diouf commence son exposé en liant le mariage et la foi avec ces propos du prophète : "celui qui se marie met en sûreté la moitié de sa foi.

Qu'il craigne Dieu pour l'autre moitié".

Il ressort de l'exposé que l'islam conçoit le mariage comme un contrat bilatéral, librement accepté par les parties contractantes, pour une vie en commun dans le respect des normes. C'est pourquoi selon M. Diouf le mariage doit être considéré comme un garde-fou social. Il protège la société de la dépravation, permet une identification claire de la filiation. Il garantit à l'enfant un cadre sécuritaire, l'affection, la prise en charge matérielle et l'éducation indispensables pour une vie responsable dans le futur.

On l'importance donc de cet acte social, le choix doit se faire de manière sereine et réfléchi. Car ajoutera M. Diouf, "un mariage sur un coup de tête finit généralement par des coups de tête." Aussi rappellera-t-il les propos du prophète (PSL) qui propose aux hommes et aux femmes de choisir un individu qui a la foi et qui est par conséquent vertueux et de bon caractère. Le prophète met en garde contre un choix qui privilégie la beauté, le rang social, et la fortune...

La vie conjugale

Pour le conférencier, le vécu quotidien dans la famille comporte deux aspects essentiels :

- Les relations entre les conjoints ;

- Les relations entre les parents et les enfants.

Le Coran est clair sur ces parties. Le foyer familial doit être une source de tranquillité mentale, d'affection, de bonté. Il doit être un lien de responsabilité et d'assistance réciproque.

Et pour qu'il y ait harmonie dira le conférencier, l'homme a été choisi par Dieu pour assurer la

charge de chef de famille, de par sa force physique, sa résistance aux malheurs, sa capacité d'orienter la famille dans le bon sens. Cette autorité ne doit pas faire de lui un tyran. Il doit être le premier à être juste avant d'exiger la justice. La femme pour sa part, n'est ni esclave, ni objet entre les mains de son mari. C'est pourquoi M. Diouf précisera que la responsabilité de l'homme ne signifie pas une négation des

droits de la femme. Et d'ajouter qu'en face d'un mari injuste, un mari qui n'assume pas la charge de sa famille, la femme peut demander et obtenir le divorce. L'harmonie dans la famille, la sauvegarde des biens familiaux passent donc par le respect des valeurs spirituelles. La foi du meilleur des hommes est mise en rapport avec son comportement dans sa famille. M. Alioune Diouf finit son exposé avec cette sentence du

prophète Mohamed : "Le mariage est une chose éphémère dont on profite temporairement ; parmi les choses du monde rien n'est meilleur qu'une femme pieuse œuvrant pour le bien."

Il est à noter que la nuit du destin est une nuit non précieuse du mois de jeûne obligatoire. Il est dit que c'est l'une des nuits des jours impairs des dix derniers jours de ce mois. Selon le coran et la Sunna, c'est dans cette nuit que chacun se voit attribuer une valeur selon ses actes et ses intentions et c'est dans une nuit pareille qu'a débuté la révélation du Coran.

Aboûbcarr SY